

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION LOCATION DE MATERIEL

AUX PARTICULIERS

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Le comité des fêtes de Saint Jean de Niost propose la mise à disposition de chapiteaux et la location de petits matériels aux particuliers de Saint Jean de Niost,

Le particulier bénéficiaire sera ci-après désigné « le locataire ».

ARTICLE 2 : Contenu et durée de la mise à disposition / location

Le locataire sollicite par la présente convention à la prise de location du matériel suivant en respectant les termes précisés dans celle-ci :

Matériel à la location	Tarif	Qté	Total
1 table + 2 bancs (1 lot) (80 cm x 220 cm)	5 €		
1 table + 2 bancs (1 lot) (70 cm x 220 cm)	5 €		
1 Banc (seul sans la table)	2 €		
1 table pliante + 2 bancs en plastique	6€		
1 mange debout avec house	5 €		
Barnum pliant 3m x 3m	50 €		
Mur pour barnum pliant (optionnel) 3 par barnum	10€		
Gouttière pour barnum pliant (optionnel) si 2 barnums loués	0€		
Petit chapiteau pliant 3m x 6m	80 €		
50 fourchettes- 50 couteaux- 50 petites cuillères- (= 1 lot)	5 €		
110 cuillères soupe (= 1 lot) Fourni gracieusement si besoin	0€		
25 assiettes plates + 25 assiettes à dessert (= 1 lot)	3 €		
12 verres à pied (= 1 lot)	2 €		
Percolateur 60 tasses	30 €		
Pichets de 0.75 L (par 5 = 1lot)	5€		
Pichets de 1,5 L (par 5= 1 lot)	5 €		
Plateaux (par 10 = 1 lot)	5 €		
TOTAL			

Le locataire reconnait s'assurer du parfait état de fonctionnement du matériel préalablement à sa prise de possession, et s'engage de ce fait à être présumé responsable et à dédommager le comité des fêtes de toutes dégradations constatées lors de sa restitution.

A défaut, il effectue les réserves éventuelles suivantes constatées par les 2 parties :



Le matériel est loué du vendredi matin au lundi matin. En cas de jours fériés l'enlèvement s'effectuera la veille et/ou le retour le lendemain du jour férié.

L'enlèvement s'effectue au local de comité de fêtes attenant à la salle polyvalente,

le vendredi matin à 8h30 et le retour le lundi matin à 8h30.

En cas de problème, contacter le service technique de la mairie de St Jean de Niost au 06.63.19.03.18 ou Thierry CUENOUD au 06 08 23 69 85.

ARTICLE 3 : Conditions financières de la caution

3.1. Cautions

Cautions Matériel	Tarif	Qté	Total
Par multiple de 1 à 10 : tables (Bois ou plastique) + 2 bancs	100€		
Banc seul (1 à 10)	20€		
1 à 10 mange debout	100€		
Barnum pliant 3m x 3m	700 €		
Mur pour barnum pliant (optionnel) 3 par barnum	100€		
Gouttière pour barnum pliant (optionnel) si 2 barnums loués	50€		
Petit Chapiteau pliant 3m x 6m	1000€		e americana
Vaisselle et/ou couverts et/ou verres (Chaque lot)	50€		
Pichets (lots de 5) pour 1 à 4 lots	50€		
Percolateur 60 tasses	50€		
Plateaux (par 10)	10€		
TOTAL			2 000000000

La caution ne sera pas restituée : en cas de vol, de casse ou de dégradation de matériel constaté lors de la restitution. Tout matériel endommagé sera remplacé par le comité des fêtes. Le comité des fêtes se réserve le droit de facturer le montant supplémentaire du préjudice en cas de détérioration ou vol du matériel.

3.2. Paiements

<u>Le paiement par chèque</u> (à l'ordre du comité des fêtes de Saint Jean de Niost) se fait le jour de la signature du contrat. Ce chèque ne sera encaissé qu'à l'issue de la location.

La caution sera détruite ou restituée 15 jours après la location par courrier.

Si vous souhaitez la destruction du chèque de caution merci de compléter le tableau si dessous :

Je désire que le (ou les) chèque(s) de caution	Noter oui ou non dans la case ci-dessous	Merci d'apposer votre signature ci-contre :	
soit (ent) détruit (s)			

Le paiement est effectué selon le détail ci-dessous

	Banque	N° de chèque	Montant
Location			
Caution			

ARTICLE 4 : Responsabilité des co-contractants

Le locataire prend soin de s'informer auprès du Comité des Fêtes du mode de fonctionnement du matériel emprunté.

Pour les barnums et petits chapiteaux pliants, une notice d'utilisation et de mise en sécurité, propre à ce matériel, sera remis par les deux parties et fourni avec cette convention.

En aucun cas, il ne pourra arguer d'une méconnaissance de ce fonctionnement pour justifier d'une dégradation du bien. Le locataire est personnellement responsable en cas de vol, destruction ou dégradation.

Après usage, il s'engage à restituer le matériel dans un parfait état de propreté, et concernant barnums et chapiteaux, bien spécifier lors de la remise de ceux-ci si les bâches sont encore humides, **afin que nous les fassions sécher**, sous peine de retenue éventuelle sur le dépôt de garantie effectué.

Le locataire certifie par la présente que son existence statutaire est conforme à la règlementation et qu'il est couvert <u>par une police d'assurance en responsabilité civile</u> couvrant tout risque lié à l'utilisation de ce matériel.

Le locataire s'engage à prévenir et informer le Comité des Fêtes de tout incident ou évènement notoire qui pourrait intervenir pendant la durée de la location.

Le Comité des Fêtes décline toute responsabilité en cas d'accident. Celle-ci incombe au locataire et aux seuls utilisateurs du matériel.

Le Comité des Fêtes se réserve la possibilité de dénoncer la présente convention à tout moment et s'engage à restituer le montant de la location si cette dénonciation intervenait avant le terme initial prévu par celle-ci.

Fait en double exemplaire, à Saint Jean de Niost, le	
--	--

(Noms et signatures obligatoires)
Pour le Comité des Fêtes
Son président, T. CUENOUD



Pour le locataire, Apposer la mention « lu et approuvé », Dater et signer Convention de mise à disposition/de location matériel comité des fêtes de SIN

FICHE POUR LE SERVICE TECHNIQUE	Date Location:		
Le locataire :			
Tél			

Nature	Présiser : lots couverts, assiettes	Nom bre	Date enlèvement	Date de retour
Table bois (80cm x220 cm)				
Bancs				
Table pliante plastique				
Mange-debout				
Barnum pliant 3m x 3m				
Mur pour barnum pliant (optionnel) 3 par barnum				
Gouttière pour barnum pliant (optionnel) si 2 barnums loués				
Petit Chapiteau pliant 3m x 6m				
50 fourchettes-50 couteaux-50 petites cuillères (1 lot)				
110 cuillères à soupe (1 lot)				
25 assiettes plates -25 assiettes dessert (1 lot)				
Verres à pied (par 12) (1 lot)				
Percolateur 60 tasses				
Pichets 0.75L (lots de 5)				
Pichets 1.5L (lots de 5)				
Plateaux (lots de 10)				
TOTAL				
Observations:	Service technique mairie Sign		Locataire Signature	

Partie réservée au comité des fêtes

Chèque de location	Chèque de caution	Chèque de caution	Chèque de caution non restitué : motif
Encaissé le	Restitué le	Détruit le	